


Chaire de Recherche en Sciences humaines et sociales

« Œuvrer pour une modération au service du débat public »

Janvier 2024 - Juin 2026

Rapport final

chaire 
sur la modération
des *contenus*

le **cnam**
lise

Date : 29/06/2026

Contact : Dr Suzanne Vergnolle - suzanne.vergnolle@lecnam.net

Site : <https://regulation-tech.cnam.fr>

Table des matières

1. Synthèse publiable des résultats et recommandations	3
2. Travaux de recherche et principaux résultats obtenus	4
3. Liste des publications.....	8
4. Actions de communication réalisées au cours du projet.....	9
4.1. Communications scientifiques	9
4.2. Communication grand public	18
5. Actions de valorisation des travaux et des compétences en lien avec les acteurs du territoire	25
6. Recommandations à destination des décideurs du territoire.....	27
7. Évolution du projet et perspectives.....	29

1. Synthèse publiable des résultats et recommandations

La Chaire sur la modération des contenus a été un projet de recherche mené entre janvier 2024 et juin 2026. Son but était d'analyser et de contextualiser les règles juridiques encadrant la modération des contenus en ligne. L'objectif ? Contribuer à restaurer un espace numérique plus sûr, respectueux des utilisateurs·trices et propice à un débat public de qualité, et ce, en réponse à la prolifération en ligne de contenus illicites, de désinformation, ainsi qu'au développement de risques systémiques tels que les violences en ligne visant les femmes. C'est à l'aune du **règlement sur les services numériques** (ci-après [DSA, pour Digital Services Act](#)) que les travaux de la Chaire se sont inscrits. Ils ont visé à évaluer ce texte de manière critique et veiller à ce que son application soit fidèle à l'intention du législateur : reconnaître des droits aux utilisateurs·trices des services, et rendre ces services plus responsables.

Le projet s'est concentré sur trois thématiques principales : (1) l'efficacité des **mécanismes de modération**, (2) la **gouvernance des plateformes**, et (3) les **enjeux sociétaux**. Les résultats du projet s'articulent autour de deux axes principaux. Le premier axe concerne la **diffusion d'information** à destination du **grand public**, à travers la création d'un [site web](#), la production de nombreux articles, et l'intervention dans des médias variés. La Chaire a par ailleurs réalisé un [Guide](#) à destination des victimes de violence en ligne afin de créer un support de « premier secours » pour les femmes. Une série de 12 [Lunch and Learn](#), des webinaires mensuels mettant en lumière un sujet lié à la modération des contenus, a également été mise sur pied. Le deuxième axe des résultats est en lien avec les actions de **diffusion des résultats** de recherche auprès d'un **public expert**, à travers des interventions lors de conférences, de colloques, et par la publication d'articles universitaires. Cela est aussi passé par l'organisation de plusieurs événements ayant rassemblé des représentant·e·s des différentes parties prenantes.

Les travaux de la Chaire ont révélé des difficultés récurrentes. Certaines sont liées au financement des acteurs associatifs. D'autres sont en rapport avec les lacunes dans la mise en œuvre des règles juridiques existantes. Deux recommandations principales peuvent être formulées à destination des décideurs publics. La première consiste dans la constitution d'un **fonds public visant à financer les signaleurs de confiance, les associations et les acteurs de la société civile** travaillant dans le domaine de la modération de contenus. La deuxième recommandation concerne **l'adaptation de l'action publique aux sujets et publics identifiés**. Les décideurs publics doivent mieux s'emparer du sujet de la modération des contenus. Cela se matérialise par le choix des réseaux sur lesquels ils communiquent, mais aussi par l'identification des publics et sujets sur lesquels ils souhaitent intervenir. Cela passe enfin par une plus grande collaboration avec **la société civile** afin de porter une action efficace, au plus près de la réalité et du terrain.

2. Travaux de recherche et principaux résultats obtenus

Avant toute chose, il est important de présenter l'équipe qui a contribué avec dynamisme et expertise à l'ensemble des travaux de la Chaire :

- Antonin Decrulle, chargé de projet entre janvier et mai 2024 ;
- Valentine Leroux, chargée de projet entre janvier et juin 2025 ;
- Dr Stefania Di Stefano, chercheuse postdoctorale entre avril 2025 et juin 2026 ;
- Garance Denner, chargée de projet entre septembre 2025 et mars 2026 ;
- Clara Tabuteau, chargée de projet entre mars 2026 et juin 2026 ;
- Dr Suzanne Vergnolle, directrice de la Chaire sur l'ensemble du projet.

Objectifs scientifiques de la Chaire :

L'objectif principal de ce projet de recherche a été de proposer une analyse et une mise en perspective des règles juridiques relatives à la modération des contenus. Son ambition était donc de contribuer à restaurer un environnement numérique sûr, respectueux des utilisateurs·trices et propice à un débat public de qualité, en réponse à la prolifération de :

- Contenus illicites (haine en ligne, cyberviolences...);
- Désinformation et fausses nouvelles ;
- Risques systémiques se propageant sur les plateformes en ligne (polarisation, influences, recommandations de contenus extrêmes...).

Pour répondre à ces enjeux, le législateur européen a adopté le DSA en 2022. C'est à l'aune de ce Règlement que les travaux de la Chaire se sont inscrits. Plus précisément, le but a été de contribuer à l'évaluation critique de ce texte et à veiller à ce que sa mise en œuvre respecte la volonté du législateur, à savoir rendre les services plus responsables et mieux protéger les utilisateurs·trices.

Thématiques et problématiques principales de la Chaire :

De fait, la modération des contenus permet d'aborder de nombreuses thématiques et sujets. Trois thématiques générales ressortent des travaux conduits.

1. La question de l'efficacité des mécanismes de modération

L'un des axes de travail de la Chaire a été de s'interroger sur la conciliation entre la liberté d'expression et la protection des utilisateurs·trices. En effet, le DSA est souvent présenté, notamment par l'administration Trump, comme un « outil de censure » à la main des institutions européennes. Toutefois, la pratique permet de démontrer que, au contraire, le DSA apporte des garanties substantielles aux utilisateurs·trices de services en ligne, leur permettant notamment de contester les décisions prises arbitrairement par les plateformes.

Un autre axe de questionnement a été de s'interroger sur les limites des instruments existants pour lutter efficacement contre les contenus illicites et les risques systémiques. L'obligation pesant sur les très grands services en ligne de préparer des rapports sur ces risques suffit-elle à endiguer les nombreux déficits constatés ?

2. La question de la gouvernance des plateformes

En lien avec les questionnements liés aux instruments existants pour lutter contre les contenus illicites, une autre question a émergé : comment les obligations du DSA (évaluation des risques systémiques, renforcement de la transparence) sont-elles mises en œuvre en pratique et quels sont les rôles respectifs des acteurs publics et de la société civile ?

3. Les enjeux sociétaux

Une autre thématique a également innervé les travaux de la Chaire : celle des violences en ligne et de leur cible principale, les femmes. En effet, au moins 82 % des victimes de violence en ligne sont des femmes¹. Comment expliquer un tel phénomène ?

Enfin, ce sont également des défis transnationaux qui ont été l'objet de recherches. Comment les pays tiers réagissent-ils au DSA ? S'en inspirent-ils ou, au contraire, le rejettent-ils ?

Méthodologie et mise en œuvre des travaux de la Chaire :

Dimension	Détails
Approches	Double approche : universitaire et de terrain. L'approche universitaire a permis de développer des analyses liées à l'encadrement juridique des plateformes en ligne. L'approche de terrain a permis de contribuer au développement du tissu associatif actif sur la modération des contenus en ligne.
Hypothèses	Hypothèse 1 : la modération doit être proactive (pas seulement réactive) et collaborative (impliquer les associations et les chercheurs·euses).
	Hypothèse 2 : les évaluations des risques systémiques doivent fournir plus de données objectives et être accompagnées de mesures d'atténuation effectives.
Méthodes	Analyses juridiques : étude des réglementations (DSA, Règlement sur l'IA, LPCom en Suisse, Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et droits de l'homme, Charte des droits fondamentaux de l'UE, Convention européenne des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits civils et politiques) ainsi que de leur mise en œuvre.
	Recherche-action : production d'un Guide et de son document explicatif Réagir aux violences en ligne. Un guide au service des femmes.
	Organisation d'ateliers participatifs : Hack the DSA , atelier ayant réuni une trentaine d'experts européens et The DSA/GDPR Connection , atelier organisé à l'occasion de la conférence CPDP ayant réuni une vingtaine d'experts européens et internationaux.

¹ Féministes contre le cyberharcèlement, Point de Contact et #StopFisha, [Premiers résultats de la Grande Enquête sur les cyberviolences sexistes et sexuelles](#), nov. 2025, p. 3.

	Collaborations internationales : co-organisation et participation à des conférences internationales (DSA Conference 2024 et 2026, UNESCO, CPDP 2026, Geneva Human Rights Hub...) et contribution à des rapports (AI as a Public Good du Forum sur l'Information et la Démocratie).
Outils	Veille réglementaire : suivi de la mise en œuvre du DSA et des propositions législatives (LPCoM en Suisse). Suivi des méthodes de gouvernance locales.
	Ressources documentaires : analyse de données (étude des rapports publiés par les plateformes) et recherche documentaire.
	Enquêtes qualitatives : entretiens avec des acteurs institutionnels (Arcom, Commission européenne, DILCRAH, Miprof, Ofcom UK...), liens réguliers avec le milieu associatif (Point de Contact, Feministes contre le Cyberharcèlement, Open Terms Archive, #StopFisha, CDT Europe, Article 19, VoxPublic...) et le milieu universitaire (DSA Observatory, Programme Gouvernance et régulation des réseaux sociaux...).
Terrains	Publics visés : plateformes numériques (réseaux sociaux, places de marché, moteurs de recherche), associations, institutions publiques.
	Public cible (transmission de la recherche) : chercheurs·euses, institutions, professionnels, grand public.

Résultats

Poursuivant le but d'œuvrer pour une modération des contenus au service du débat public, les efforts déployés tout au long du projet se sont concentrés sur la diffusion de l'information, l'accompagnement dans la mise en œuvre législative et par des contributions au réseau d'acteurs locaux.

Le premier pan des résultats concerne la **diffusion d'informations** à destination du **grand public**. Cette diffusion a permis de placer la Chaire comme un acteur reconnu sur le territoire pour son expertise sur l'encadrement juridique des plateformes en ligne. Dans cette mesure, les membres de la Chaire ont créé et tenu à jour un [site web](#), ont produit de nombreux articles à destination du grand public, et ont réalisé des interventions dans des médias variés. Un [Guide](#) à destination des femmes victimes de violence en ligne a été élaboré afin de créer un support de « premier secours » qui n'existait pas, complétant utilement les ressources existantes.

Pour donner un *tempo* à la thématique, la Chaire a organisé une série de 12 [Lunch and Learn](#), des webinaires mensuels accessibles librement et mettant en lumière un sujet lié à la modération des contenus. Bien que ces événements aient souvent attiré un public averti, ils étaient également ouverts à toute personne intéressée.

Le second pan des résultats est relatif aux actions de **diffusion de ses résultats** de recherche auprès d'un **public expert** (chercheurs·euses, milieu associatif, institutions, professionnels du secteur). Cela s'est traduit notamment par des interventions lors de

conférences, de colloques, et par la publication d'articles universitaires. Les échanges constants, notamment à l'occasion d'ateliers, conférences, *side events* ou rendez-vous informels ont nourri l'ensemble des travaux proposés par les membres de la Chaire. Plus précisément, ces travaux ont permis de mettre en évidence des lacunes du DSA, particulièrement en lien avec les rapports sur les risques systémiques publiés par les très grands services en ligne. Ces rapports « fleuves » se sont révélés opaques, autopromotionnels et difficilement comparables, malgré quelques efforts isolés. Ce manque de lisibilité, de transparence et de standardisation affaiblit leur portée et leur intérêt. Ces documents ont pourtant le potentiel d'être des outils au service des utilisateurs·trices. Nos travaux ont ainsi recommandé d'améliorer le fond et la forme de ces documents. Pour cela, il a été proposé d'harmoniser la structure et les catégories ; de simplifier la rédaction ; de publier davantage de données sources et d'ajouter le détail des méthodes d'évaluation utilisée. Ces recommandations semblent avoir trouvé un certain écho, puisque la Commission a ouvert plusieurs enquêtes pour ce motif spécifique et a considéré que « l'évaluation des risques effectuée par Temu en octobre 2024 manquait de précision et reposait sur des données d'entreprise générales plutôt que sur des renseignements spécifiques concernant sa propre place de marché »². Sur la base de ces éléments, la Commission a infligé, en mai 2026, une amende de 200 millions d'euros à l'entreprise³.

Exemples de livrables produits (pour la liste complète, voir les sections 3 et 4).

Type	Exemples	Impact
Guide pratique	<i>Réagir aux violences en ligne. Un guide au service des femmes</i>	Outil concret pour les victimes facilement appropriable par les institutions et associations
Réponse à consultation	Contribution à la consultation sur la LPCom (Suisse, 2026)	Influence sur les politiques publiques et proposition de modifications législatives
Publications	- "Rights vs. risks: the DSA as a human rights due diligence instrument" - « Femmes et modération des contenus : les violences sexistes comme risque systémique »	Diffusion de connaissances dans la communauté scientifique
Évènements	- Hack the DSA - Lunch and Learn	Partage d'expertise et sensibilisation des acteurs
Collaborations	- Partenariats avec le Forum sur l'Information et la Démocratie - Geneva Human Rights Hub	Renforcement des réseaux

² Commission européenne, Commission preliminarily finds Temu in breach of the Digital Services Act in relation to illegal products on its platform, [Communiqué de presse](#), 28 juillet 2025.

³ Commission européenne, Commission fines Temu €200 million for breaching the Digital Services Act, [Communiqué de presse](#), 28 mai 2025.

3. Liste des publications

Au fil de la section, l'ensemble des activités est classé par ordre antéchronologique.

Publications universitaires :

1. Suzanne Vergnolle, « Vers l'adoption de la LPSCom, nouvelle loi sur les grands services numériques. Quels enseignements de deux années d'application du règlement européen sur les services numériques (DSA) ? », in *PJA/AJP* 2026, n° 3, p. 279 s. (9 pages).
2. Stefania Di Stefano, « Rights vs. risks: the DSA as a human rights due diligence instrument », *Business and Human Rights Journal* 2026, avis favorable pour publication, en cours de revision (29 pages).
3. Stefania Di Stefano, « [Translating and developing international human rights law in the online sphere: The role of Meta's Oversight Board](#) », in *International Law and Technological Change - Testing the Adaptability of International Law* 2025, ed. Irène Couzigou, Edward Elgar Publishing (27 pages).
4. Suzanne Vergnolle, « Femmes et modération des contenus : les violences sexistes comme risque systémique », in *Femmes, technologies et droit* 2026, dir. Céline Castets-Renard et Caroline Lesquene, LGDJ, en cours de publication (8 pages).
5. Stefania Di Stefano, « [International human rights law in content moderation and the risks of 'misdiagnosing' its limits](#) », in *Transnational Legal Theory* 2025, vol. 16 (4), p. 519 s. (26 pages).
6. Stefania Di Stefano, « [Tech Companies in the Digital Wars: Rebels or Stormtroopers?](#) », in *Zeitschrift für ausländisches öffentliches Recht und Völkerrecht / Heidelberg Journal of International Law* 2025, vol. 85, p. 941 s. (8 pages).
7. Suzanne Vergnolle, « Fascicule 1245 : Les plateformes en ligne. Le règlement sur les services numériques (DSA) », *LexisNexis*, JurisClasseur Europe Traité, septembre 2024 (60 pages).
8. Suzanne Vergnolle, Contribution au rapport, « [AI as a Public Good: Ensuring Democratic Control of AI in the Information Space](#) » / « [L'IA comme bien public : Garantir un contrôle démocratique de l'IA dans l'espace informationnel](#) », *Forum sur l'Information et la Démocratie*, février 2024.

4. Actions de communication réalisées au cours du projet

4.1. Communications scientifiques

Organisation d'évènements par la Chaire

1/ Lunch and Learn

Les *Lunch and Learn* étaient des rendez-vous visant à combiner apprentissage et convivialité. Ils se sont déroulés en ligne les premiers mardis du mois sur le temps du déjeuner entre avril 2025 et mai 2026. Par ces moments d'échanges, l'idée était de permettre une courte mais instructive rencontre entre différent·e·s expert·e·s et un public intéressé. L'intervenant·e pouvait présenter pendant une vingtaine de minutes un sujet en lien avec la modération des contenus afin d'amorcer une discussion avec le public. Celui-ci avait la possibilité de poser des questions pendant une trentaine de minutes. Pour donner de la visibilité au travail des doctorants et mettre en valeur celui des chargées de projet au sein de la Chaire, l'animation de certaines sessions leur a été confiée. Ces réunions étaient ouvertes à tous et toutes et ont permis d'atteindre un public personnes de 256 personnes en *live* et, au 29 juin 2026, de 332 personnes en différé.

Retrouvez le descriptif complet sur [la page](#) dédiée.

Retrouvez les chaînes [PeerTube](#) et [YouTube](#) de la Chaire, permettant de revoir les enregistrements.

- **Lunch and Learn 12**

La Commission européenne, un acteur clé dans la mise en œuvre du DSA, échanges avec Arthur Tréguier, le 5 mai 2026.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 11**

Protection des mineurs en ligne : la vérification de l'âge et ses limites, échanges avec Jessica Galissaire, le 7 avril 2026.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 10**

Who controls the platform? How ownership shapes content governance, a conversation with Paddy Leerssen, le 3 mars 2026. Session animée par Bastien Savin, doctorant à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 9**

Travailleurs du clic : l'envers invisible de la modération, échanges avec Antonio Casilli, le 3 février 2026. Session animée par Neil Seghier, doctorant à l'EHESS.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 8**

Réseaux sociaux et travail : l'impact des chartes internes sur l'expression des employé.e.s, échanges avec Valère Ndior, le 6 janvier 2026.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 7**

Accompagner les services dans l'évaluation des risques systémiques, échanges avec Louis-Victor de Franssu, le 2 décembre 2025.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 6**

L'Arcom, un régulateur parmi d'autres ?, échanges avec Benoît Loutrel, le 4 novembre 2025.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 5**

The inner workings of an out-of-court dispute settlement body, a conversation with Thomas Hughes, le 7 octobre 2025.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 4**

Fake news, réseaux sociaux et débat public, échanges avec Pierre Dagard, le 1^{er} juillet 2025.

Informations disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 3**

L'association e-Enfance, premier signaleur de confiance, échanges avec Justine Atlan et Inès Legendre, le 3 juin 2025.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 2**

Enjeux de modération : le regard de VIGINUM, échanges avec Paul-Antoine Chevalier, le 6 mai 2025.

Informations disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

- **Lunch and Learn 1**

Open Terms Archive, échanges avec Matti Schneider, le 1^{er} avril 2025.

Informations et replay disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

2/ Autres événements

- **Co-organisation du side event Models of platform regulation**

Dans le cadre de la conférence *20th Anniversary of the UN Human Rights Council*, qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 15 au 19 juin 2026, la Chaire sur la modération des contenus a co-organisé un [side event](#) au Conseil de droits de l'homme en partenariat avec les Missions permanentes de la Suisse et de l'Estonie auprès de l'ONU et le Geneva Human Rights Hub.

Cet événement a eu pour objectif d'examiner et de comparer différents modèles de réglementation des plateformes, et a mis en lumière les défis et les opportunités actuels pour garantir une protection efficace des droits de l'homme dans l'espace numérique. L'objectif était ainsi de formuler des recommandations clés pour les États et d'autres acteurs sur la manière de réglementer les plateformes en ligne.

Cet événement a réuni H.E. Riia Salsa-Audiffren, Représentante permanente de l'Estonie auprès de l'ONU ; Nathalie Stadelmann, Spécialiste des droits de l'homme au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Chantal Joris, Responsable par intérim du Département droit et politiques publiques de l'association Article 19, ainsi que Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle. L'événement a été modéré par Felix Kirchmeier, Directeur du Geneva Human Rights Hub.

L'événement s'est tenu le jeudi 18 juin 2026 de 14h à 15h, au Palais des Nations à Genève (Suisse), et a attiré une trentaine de personnes.

Notes de conférence rédigées par Stefania Di Stefano disponibles sur [cette page](#).

- **Co-organisation d'une table ronde HRC@20 - Interpretation and Guidance in the Digital Age**

Dans le cadre de la conférence *20th Anniversary of the UN Human Rights Council* qui s'est tenue à Genève (Suisse) du 15 au 19 juin 2026, la Chaire sur la modération des contenus a co-organisé une [table ronde](#) en partenariat avec le Geneva Human Rights Hub, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme OHCHR, HURIDOCS, UPR Info, Friedrich Naumann Foundation, International Service for Human Rights, DiploFoundation, et les Missions permanentes de l'Estonie et du Mexique auprès de l'ONU.

Cet événement a eu pour objectif d'examiner la manière dont le Conseil des droits de l'homme peut continuer à remplir son rôle d'interprétation et d'orientation à l'ère numérique. L'angle retenu était de s'intéresser en particulier aux moyens par lesquels le Conseil peut contribuer à clarifier l'application des règles en matière de droits humains aux systèmes numériques et à renforcer l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle dans le respect de ces droits.

L'événement s'est tenu le jeudi 18 juin 2026 de 9h à 12h, au Palais des Nations à Genève (Suisse), et a attiré une cinquantaine de personnes.

- **Organisation de l'atelier The DSA-GDPR Connection**

Dans le cadre de la 19^e conférence internationale CPDP (Computers Privacy and Data Protection) qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) entre le 19 et le 22 mai 2026, la Chaire sur la modération des contenus a été sélectionnée pour organiser un atelier intitulé *The DSA-GDPR connection*. Cet atelier a permis aux participant·e·s de

travailler sur de bonnes pratiques en matière d'analyses des risques qui ressortent de deux législations européennes (RGPD et DSA). L'atelier a été co-animé par Stefania Di Stefano, Clara Tabuteau et Suzanne Vergnolle et s'est tenu le mercredi 20 mai 2026 de 10h30 à 11h45 à la Maison de la Poste à Bruxelles. Il a attiré une vingtaine de participant·e·s.

Notes de conférence rédigées par Stefania Di Stefano, Clara Tabuteau et Suzanne Vergnolle disponibles sur [cette page](#).

- **Organisation de l'atelier Hack the DSA**

Organisation de l'évènement [Hack the DSA](#), le 3 octobre 2025. Structurée sous la forme d'un hackathon, cette journée de travail a permis d'analyser les rapports et données mis à disposition sur le fondement du DSA. L'objectif fut de disséquer ces documents afin de les comprendre et de formuler des propositions concrètes pour exploiter tout leur potentiel.

L'évènement a réuni une trentaine d'experts venus de France et de divers pays européens (Pays-Bas, Belgique, Espagne...) autour de cinq thématiques. L'atelier a été co-animé par Garance Denner, Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle.

L'évènement s'est déroulé dans différentes salles de cours et dans la Salle des Conseils du Cnam, à Paris.

Toutes les informations sont disponibles sur [la page](#) de l'évènement.

Comptes rendus de la journée [en français](#) et [en anglais](#) rédigés par Garance Denner, Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle.

- **Organisation de la table ronde Démocraties sous influence**

Dans le cadre de la conférence #NetGouv25 du groupe de travail du CNRS sur la gouvernance et la régulation d'internet, la Chaire sur la modération des contenus a été sélectionnée pour organiser la table ronde « Démocraties sous influence. Quelle gestion des contenus sur les plateformes en ligne pendant les périodes électorales ? ». Cette table ronde s'est tenue le 28 mai 2025 et a réuni une quarantaine de personnes. Stefania Di Stefano a participé à la table ronde, aux côtés d'Arnaud Vergnes (Government Affairs & Public Policy Manager pour Google) et de Vincent Berthier (responsable du Tech Desk de Reporters sans frontières (RSF)).

Notes de conférence rédigées par Valentine Leroux disponibles sur [cette page](#).

Participations à des événements organisés par des tiers

1/ Participation à des conférences, webinaires, colloques

- **Human and Fundamental Rights Working Group webinar**

Participation de Stefania Di Stefano au webinaire organisé par le Human and Fundamental Rights Working Group de l'European University Institute. Intervention lors du commentaire de l'article "Corporations as Constructors of International Human Rights Law" écrit par Barnali Choudhury.

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **Internet Governance Forum Suisse**

Participation de Suzanne Vergnolle à la conférence de l'Internet Governance Forum (IGF), le 16 juin à Berne (Suisse). Intervention lors de la table ronde « Régulation des plateformes et protection de l'enfance : que fait la Suisse – et que ne fait-elle pas ? ».

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **DSA Online Dispute Resolution Conference**

Participation de Stefania Di Stefano à la conférence organisée par Adroit et RTR-GmbH, deux organismes de règlement extrajudiciaire des litiges dans le cadre du DSA, le 11 juin 2026 à Vienne (Autriche). Intervention lors de la table ronde "The practical significance of the ODS Ecosystem".

Compte rendu disponible sur [cette page](#).

- **Community Call**

Participation de Suzanne Vergnolle au *Community call* organisé en ligne par l'association Open Terms Archive, le 9 juin 2026. Cette intervention a permis d'évoquer la collaboration entre la Chaire et l'association laquelle a donné lieu à la base de données des rapports sur les risques systémiques maintenue par l'association.

Compte rendu disponible sur [cette page](#).

- **The Meta Oversight Board as a Global Standard-Setter**

Présentation de Stefania Di Stefano sur "From the River to the Sea decision" dans le cadre de la conférence *The Meta Oversight Board as a Global Standard-Setter*, le 22 mai 2026 à City St George's, à Londres (Royaume-Uni).

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **Workstream on safeguarding access to reliable information in the age of AI**

Présentation en ligne de Suzanne Vergnolle "Brief presentation of the AI Act and the European regulatory framework", dans le cadre du groupe de travail coordonné par le Forum sur l'Information et la Démocratie qui s'est réuni le 29 avril 2026.

Groupe de travail sur invitation uniquement (environ 80 participant·e·s).

- **La modération des contenus deux ans après le DSA : quels enseignements pour demain ?**

Participation de Suzanne Vergnolle à la conférence organisée par l'association ADIJ, le 9 avril 2026, à Paris. Intervention sur « La régulation des plateformes en ligne : jouent-elles le jeu ? ».

Notes de conférence rédigées par Clara Tabuteau disponibles sur [cette page](#).

- **La régulation des activités numériques en période électorale**

Participation de Stefania Di Stefano à la table ronde de clôture du séminaire « La régulation des activités numériques en période électorale », organisé le 27 mars 2026 par l'Université de Bretagne Occidentale, à Brest.

- **Experimentalism and Anti-Experimentalism in Regulation of AI and Data: Critical Reflections on Techno-legal Trials**

Présentation de Stefania Di Stefano sur ses travaux en lien avec le système de gouvernance qui ressort du DSA dans le cadre de l'atelier *Experimentalism and Anti-Experimentalism in Regulation of AI and Data: Critical Reflections on Techno-legal Trials*. L'évènement s'est déroulé le 9 mars 2026 à Paris et était co-organisé par Sciences Po Paris et l'University of Chicago.

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **The DSA and Platform Regulation Conference 2026**

Présentations de Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle dans le cadre de la conférence internationale qui s'est tenue les 16 et 17 février 2026, à Amsterdam (Pays-Bas), organisée par l'Université d'Amsterdam, l'IViR et le DSA Observatory.

Stefania Di Stefano a participé à la session *Rights, Risks & Rule of Law*, où elle a présenté ses travaux sur les risques systémiques et leur rôle dans la protection efficace des droits de l'homme en ligne.

Suzanne Vergnolle a participé à la session *Multistakeholder Governance* et a présenté les principales conclusions de l'évènement *Hack the DSA*.

Notes de conférence rédigées par Garance Denner disponibles sur [cette page](#).

- **International Conference on Digital Platform Governance**

Stefania Di Stefano a participé à la table ronde "One year of the Digital Services Act – What have we learned?" lors de la *UNESCO 2026 International Conference on Digital Platform Governance*. La conférence s'est tenue au Future Africa Campus à l'University of Pretoria, en Afrique du Sud, les 12 et 13 février 2026.

Un résumé de l'évènement est disponible sur [cette page](#).

- **Annual Conference of Human Rights**

Stefania Di Stefano a participé à la table ronde "The Technofeudal Age: Who Owns the Digital Land?" lors de la *Annual Conference of Human Rights 2026*. Cette conférence a été organisée par l'Estonian Institute of Human Rights à Tallin, en Estonie, le 6 février 2026.

Un résumé de l'évènement est disponible sur [cette page](#).

- **Femmes, technologies et droit**

Suzanne Vergnolle est intervenue lors de la journée d'étude sur le sujet « Femmes et modération des contenus », organisée à l'Université Côte d'Azur le 26 novembre 2025, à Nice. Cette journée était réservée aux autrices de l'ouvrage *Femmes, technologies et droit*, dirigé par Céline Castets-Renard et Caroline Lesquesne.

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **Quel droit à l'information à l'ère du numérique ?**

Stefania Di Stefano a participé à la table ronde « L'encadrement des intermédiaires de l'information » dans le cadre du 19^e Colloque international du Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) et de la Chaire Régulation du Numérique de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Ce colloque s'est tenu les 6 et 7 novembre 2025, à Paris et visait à explorer la question : « Quel droit à l'information à l'ère du numérique ? ».

Notes de conférence rédigées par Garance Denner disponibles sur [cette page](#).

- **Rapport de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok**

Suzanne Vergnolle est intervenue à l'occasion d'un débat en ligne portant sur le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les effets psychologiques de TikTok le 19 septembre 2025. Le débat a été organisé par Valère Ndior de l'Université de Bretagne Occidentale dans le cadre du programme « Gouvernance et régulation des réseaux sociaux ».

Un enregistrement est accessible sur [cette page](#).

Pour aller plus loin sur ce rapport parlementaire, lire [l'analyse](#) de Garance Denner et Suzanne Vergnolle publiée sur le site de la Chaire.

- **Big Speech**

Suzanne Vergnolle est intervenue à l'occasion de la conférence *Big Speech*, organisée par Valère Ndior de l'Université de Bretagne Occidentale dans le cadre du programme « Gouvernance et régulation des réseaux sociaux ». L'évènement s'est tenu le 15 mars 2024 en hybride (en ligne et sur place à Brest).

Plus d'informations sur [cette page](#).

- **The DSA and Platform Regulation Conference 2024**

Présentations de Suzanne Vergnolle dans le cadre de la conférence internationale qui s'est tenue les 15 et 16 février 2024, à Amsterdam (Pays-Bas), organisée par l'Université d'Amsterdam, l'IViR et le DSA Observatory.

Suzanne Vergnolle a participé à la session *Enforcement authorities' positioning in the broader landscape* et a présenté le rapport *Putting collective intelligence to the enforcement of the Digital Services Act*.

Notes de conférence rédigées par Antonin Decrulle disponibles sur [cette page](#).

- **Challenges and opportunities in 2024 around tech regulation and politics**

Suzanne Vergnolle a participé à la table ronde *Challenges and opportunities in 2024 around tech regulation and politics*, organisée par le European Artificial Intelligence & Society Fund et Civitates. Cet événement, organisé en hybride (en ligne et sur place à Bruxelles), le 31 janvier 2024 a été l'occasion de réunir les lauréats des prix de ces fonds.

2/ Participations à des ateliers

- **Big Tech et Discriminations 2026**

Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle ont participé à l'atelier organisé par l'association VoxPublic, le 23 juin 2026 en ligne.

- **Rencontre société civile et régulateurs**

Stefania Di Stefano a participé le 16 juin 2026 à une rencontre en hybride (en ligne et sur place à Paris) entre la société civile et les régulateurs présents sur le territoire national.

- **Risk Assessments & Audit**

Garance Denner a participé à l'atelier *Risk Assessments & Audit*, organisé par le DSA Civil Society Coordination Group et le CDT (Center for Democracy and Technology). Cet atelier a permis de rassembler les acteurs européens de la société civile autour de l'analyse et de l'atténuation des risques systémiques sur les très grands services. Il s'est déroulé à Bruxelles (Belgique), le 21 novembre 2025.

- **Towards a safer digital space for minors**

Garance Denner a participé à l'atelier de recherche, organisé par ECAT (European Centre for Algorithmic Transparency) à Séville (Espagne), le 12 novembre 2025. Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement. Notes de conférence rédigées par Garance Denner disponibles sur [cette page](#). Ces notes de conférence ont été diffusées dans la newsletter du centre ECAT à laquelle sont inscrites 2 500 personnes.

- **Big Tech et Discriminations 2025**

Stefania Di Stefano, Valentine Leroux, et Suzanne Vergnolle ont participé à l'atelier de travail organisé par l'association VoxPublic, le 23 juin 2025 à Paris.

- **Rétrospective comparée**

Suzanne Vergnolle est intervenue dans le cadre d'un atelier réunissant des experts internationaux sur l'encadrement juridique des plateformes en ligne et sur la mise en œuvre du DSA. L'atelier s'est déroulé le 16 juin 2025 à la Maison de la recherche de l'Université Paris 8. Suzanne Vergnolle a présenté ses observations sur les aspects de transparence du DSA.

- **DSA multi-stakeholder workshop on systemic risks and their mitigation**

Suzanne Vergnolle a participé à l'atelier organisé par la Commission européenne (sur invitation) le 6 mai 2025, à Bruxelles (Belgique).

- **Le shadowbanning sur les réseaux sociaux. Enjeux pour le droit international des droits de l'homme**

Suzanne Vergnolle et Stefania Di Stefano (avant son recrutement au sein de la chaire) ont participé au séminaire de recherche organisé en ligne en lien avec le rapport sur le *shadowbanning*, le 16 octobre 2024.

[Rapport final](#) publié le 3 mars 2025.

2/ Interventions dans des formations

- **Law and policy of Digital Services**

Entre 2023 et 2026, Suzanne a dirigé le cours *Law and Policy of Digital Services* (DNT 107). Ce cours, proposé par le Cnam, a été dispensé en ligne et en anglais.

Clara Tabuteau a contribué à cet enseignement en 2026, notamment par la co-élaboration de quizz.

- **Le cadre réglementaire européen des réseaux sociaux appliqué à l'IA**

Les 7 mars 2025 et 27 mars 2026, Suzanne Vergnolle a dispensé un séminaire dans le cadre du CAS (équivalent d'un DU) proposé par l'Université de Neuchâtel (Suisse).

- **Law, Technology, and Society**

Entre mars et avril 2026, Stefania Di Stefano a dirigé le cours *Law, Technology and Society*, dispensé en anglais, dans le cadre du Master Droit, Gouvernance et Digital proposé par l'Université Catholique de Lille.

- **AI Systems and quasi-jurisdictional bodies**

Le 21 janvier 2026, Stefania Di Stefano a dispensé un séminaire dans le cadre de la *Winter School on AI & Justice* organisée par Sorbonne Université en collaboration avec SCAI (Sorbonne Cluster for Artificial Intelligence), PostGenAI@Paris et Sciences Po Paris.

- **AI Systems and quasi-jurisdictional bodies**

Entre novembre et décembre 2025, Stefania Di Stefano a dirigé le cours *Digital governance - EU and international aspects* dans le cadre du M2 Droit et gouvernance du numérique proposé par l'Université de Bretagne Occidentale.

- **Governing online speech: human rights law, security and the new lawmakers**

Le 23 octobre 2025, Stefania Di Stefano a dispensé un séminaire dans le cadre du cours *Global Security Law and New Technologies* de l'École de droit de Sciences Po Paris.

Notes de conférence rédigées par Garance Denner disponibles sur [cette page](#).

- **Réseaux sociaux et intégrité des processus démocratiques**

Stefania Di Stefano est intervenue dans le cadre de l'École thématique « Réseaux sociaux et intégrité des processus démocratiques » dirigée par Valère Ndior de l'Université de Bretagne Occidentale dans le cadre du programme « Gouvernance et régulation des réseaux sociaux ». L'École thématique s'est déroulée du 8 au 10 avril 2025 à Brest. La présentation de Stefania Di Stefano a porté sur la protection internationale de la liberté d'expression.

Un résumé de l'évènement est disponible sur [cette page](#).

4.2. Communication grand public

1/ Conférences, webinaires, colloques

- **Faire des réseaux sociaux une safe zone**

Participation de Suzanne Vergnolle à l'atelier organisé le 12 avril à Paris dans le cadre du Festival « Moi et les autres, regards d'artistes sur nos vies en ligne ». Le Festival, organisé entre le 10 et le 12 avril 2026 par la Fondation EDF était ouvert à toutes et tous et a attiré un public éclectique.

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **Réagir aux violences en ligne. Un guide au service des femmes**

Dans le prolongement de la journée internationale des droits des femmes, la Chaire a présenté son [Guide Réagir aux violences en ligne. Un guide au service des femmes](#) le 12 mars 2026, à Paris. L'évènement a attiré une cinquantaine de personnes, constituant un public varié (experts des violences faites aux femmes et personnes intéressées). Il s'est déroulé au salon d'honneur du Cnam, à Paris, et a été animé par Suzanne Vergnolle.

Après le mot d'ouverture prononcé par Madame Bénédicte Fauvarque-Cosson, l'administratrice générale du Cnam, une table ronde animée par Stefania Di Stefano a réuni Laura Salmona (Féministes contre le cyberharcèlement), Alejandra Mariscal Lopez (Point de contact) et Lisa Gauvin-Drillaud (#StopFisha). Cette table ronde a permis de recenser les principales difficultés rencontrées par les femmes lorsqu'elles subissent des violences en ligne. Garance Denner a ensuite présenté dans le détail le guide élaboré par la Chaire. Hervé Combaz, directeur adjoint du Pôle TRESOR pour la région Île-de-France, a prononcé le mot de clôture.

Toutes les informations sont disponibles sur la [page](#) de l'évènement.

Le Guide et son document explicatif sont accessibles sur [la page](#) dédiée.

- **Ce que l'Intelligence Artificielle fait à la société et à l'humain**

Suzanne Vergnolle a participé à la table ronde sur l'« IA & persuasion algorithmique contre la démocratie » dans le cadre de la conférence *Ce que l'IA fait à la société et à l'humain*, organisée par le Cnam, Libération et l'AFAS, qui s'est tenue le 2 octobre 2025. L'évènement s'est déroulé au sein de l'Amphithéâtre Abbé Grégoire, au Cnam à Paris, et a été rediffusé en ligne. Le public était éclectique.

Plus d'informations sur [la page](#) de l'évènement.

- **Haine, harcèlement et discrimination en ligne : rôle et responsabilités des réseaux sociaux**

Suzanne Vergnolle est intervenue dans le cycle de webinaires de sensibilisation organisé par l'association VoxPublic. Sa présentation, qui s'est déroulée en ligne le 25 avril 2024, portait sur « La haine, le harcèlement et les discriminations en ligne face à la loi ». Le public de l'évènement était principalement des associations mais la diffusion en ligne a permis de toucher un public plus large.

Enregistrement disponible sur [cette page](#).

Notes de conférence rédigées par Antonin Decrulle disponibles sur [cette page](#).

2/ Interventions dans les médias et publications de contenus sur les réseaux

Interventions dans les médias

1. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article de vérification des faits « [Fuite de données : la Cnil pourrait-elle imposer une amende à l'ANTS, payée par les Français ?](#) », *TF1*, 24 avril 2026.
2. Suzanne Vergnolle est intervenue dans l'émission « [Condamnations de Meta et Google : à quoi ça sert ?](#) », *RTS, Le Point J*, 1^{er} avril 2026.
3. Stefania Di Stefano est intervenue dans l'émission « [IA : entre innover et réguler, quelle "troisième voie" entre la Chine et les États-Unis ?](#) », *RFI, Les dessous de l'infox*, 20 février 2026.
4. Suzanne Vergnolle est intervenue dans l'émission « [Sanctions américaines : les responsables européens, dernières victimes de la "lutte contre la censure" selon Trump](#) », *France Culture, La Transition de la semaine*, 27 décembre 2025.
5. Stefania Di Stefano a répondu aux questions pour l'article « [Les ONG coincées par la lecture que Meta fait du règlement sur les publicités politiques](#) », *Next*, 5 décembre 2025.
6. Suzanne Vergnolle est intervenue dans le Journal de 20h « [Quelles sanctions face au scandale des poupées pédopornographies ?](#) », *TF1*, 3 novembre 2025.
7. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article « [Face au scandale des poupées pédopornographiques Shein, que peut faire le gouvernement ?](#) », *Huffpost*, 3 novembre 2025.
8. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article de vérification des faits « [Sébastien Lecornu a-t-il signé un décret pour "surveiller toutes vos communications en ligne pendant un an" ?](#) », *TF1*, 25 octobre 2025.
9. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article « [D'Apple à Meta, et avec le soutien de Donald Trump, la tech américaine attaque violemment la réglementation européenne](#) », *Le Temps*, le 25 septembre 2025.
10. Stefania Di Stefano est intervenue dans l'émission « [Weaponisation of the First Amendment: Trump administration using legal tools to stifle free speech](#) », *France 24*, le 19 septembre 2025.
11. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article « [Commission d'enquête TikTok : les mesures recommandées pour protéger les mineurs sont-elles réalisables ?](#) », *Libération*, 12 septembre 2025.

12. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« EU court tosses fee orders for Meta and TikTok but says the money still has to flow »](#), *Courthouse News Service*, 10 septembre 2025.
13. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« Blackmail or realpolitik? Why the EU blinked on Big Tech »](#), *The Parliament magazine*, 4 septembre 2025.
14. Suzanne Vergnolle est intervenue dans le [Journal de 8h](#) sur le décès du streamer Raphaël Graven dans l'affaire de la plateforme Kick et sur les pouvoirs de l'Arcom, *France Culture*, le 30 août 2025.
15. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« Non, le futur observatoire de la désinformation médicale ne permettra pas de censurer du contenu en ligne »](#), *Les surligneurs*, 18 avril 2025.
16. Suzanne Vergnolle est intervenue dans l'émission [« En quête d'une souveraineté technologique »](#), 3^e épisode de la série « L'Europe au pied du mur », *France Culture, Cultures Monde*, le 19 mars 2025.
17. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour la vidéo et l'article [« Les vidéos de Kai Trump, la petite-fille de Donald Trump, posent-elles un problème de sécurité nationale ? »](#), *HuffPost*, 8 février 2025.
18. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« Fuite de données de clients chez Free : une entreprise risque-t-elle des poursuites après une cyberattaque ? »](#), *TF1*, 31 octobre 2024.
19. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« Rapport du Sénat sur les émeutes : les échanges privés sur WhatsApp et Telegram peuvent-ils vraiment être surveillés ? »](#), *Le Parisien*, 10 avril 2024.
20. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« “Je me sens sale” : des centaines de photos Vinted détournées par des forums voyeuristes »](#), *Numerama*, 29 janvier 2024.
21. Suzanne Vergnolle a répondu aux questions pour l'article [« Projet de loi numérique : 5 minutes pour comprendre le débat sur la levée de l'anonymat sur les réseaux sociaux »](#), *Le Parisien*, 4 octobre 2023.
22. Suzanne Vergnolle est intervenue dans l'émission [« Le DSA, un texte juridique propice à l'ouverture »](#), *Radio Cause Commune, Libre à vous*, 26 septembre 2023.

Publication de vidéos sur les réseaux sociaux

1. Suzanne Vergnolle est intervenue dans la vidéo, [« L'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans »](#), publiée sur Instagram par France Info, 28 janvier 2026.
2. Suzanne Vergnolle est intervenue dans la vidéo [« 3 years of the DSA | How has it redefined online responsibility in the EU? »](#), publiée sur Instagram par le Forum sur l'Information et la Démocratie, 17 novembre 2025.
3. Suzanne Vergnolle est intervenue dans la vidéo [« The EU is considering changing its data protection rules. But what does it mean for our privacy? »](#), publiée sur Instagram par le Forum sur l'Information et la Démocratie, 4 juillet 2025.

3/ Articles de blog et tribunes

Articles publiés sur le site de la Chaire

1. Stefania Di Stefano, [« “Models of platform regulation and HRC output on national regulation” - UN Human Rights Council side event »](#), 18 juin 2026.
2. Clara Tabuteau, [« Open Terms Archive June Community Call with Suzanne Vergnolle: tracking the DSA's systemic risk reports »](#), 17 juin 2026.
3. Stefania Di Stefano, [« The 2nd Annual DSA Online Dispute Resolution Conference »](#), 16 juin 2026.
4. Clara Tabuteau et Stefania Di Stefano [« CPDP 2026: “Competing Visions, Shared Futures” »](#), 8 juin 2026.
5. Stefania Di Stefano, Clara Tabuteau et Suzanne Vergnolle [« The DSA-GDPR Connection. Crafting a Roadmap for Risk-Based Digital Regulation »](#), 20 mai 2026.
6. Clara Tabuteau, [« La modération des contenus deux ans après le Digital Services Act : quels enseignements pour demain ? »](#), 21 avril 2026.
7. Garance Denner et Suzanne Vergnolle, [« Réagir aux violences en ligne - Un guide au service des femmes »](#), 12 mars 2026.
8. Garance Denner, Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle, [« The DSA and Platform Regulation Conference: a community of “rebels” conveyed in Amsterdam »](#), 24 février 2026.
9. Stefania Di Stefano, [« The 2026 UNESCO International Conference on Digital Platform Governance 2026 - Two years of the Digital Services Act - What have we learned? »](#), 23 février 2026.
10. Stefania Di Stefano, [« The Annual Conference on Human Rights - “Techno-feudal age: who owns the digital land?” »](#), 9 février 2026.
11. Garance Denner, Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle, [« Réponse de la Chaire à la consultation sur l'avant-projet de la loi suisse LPCom »](#), 6 février 2026.
12. Garance Denner, [« Podcast - Sanctions américaines : les responsables européens, dernières victimes de la “lutte contre la censure” selon Trump »](#), émission France Culture *Les Matins du samedi*, 8 janvier 2026.
13. Garance Denner, [« Towards a safer digital space for minors: lessons from ECAT's research workshop »](#), 27 novembre 2025.
14. Garance Denner, [« Séminaire à Sciences Po : “Governing online speech: human rights law, security and the new lawmakers” »](#), 26 novembre 2025.
15. Garance Denner, [« 19^e colloque du C.R.D.H et de la Chaire régulation du numérique : “Quel droit à l'information à l'ère du numérique ?” »](#), 24 novembre 2025.
16. Suzanne Vergnolle, [« Collaboration avec le Forum sur l'Information et la Démocratie sur le DSA »](#), 21 novembre 2025.
17. Garance Denner, [« Mineurs en ligne : quels risques et quelles protections ? »](#), 30 octobre 2025.
18. Garance Denner et Suzanne Vergnolle, [« Hack the DSA : une journée collaborative au service de la transparence numérique »](#), 13 octobre 2025.
19. Garance Denner, Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle, [« Hack the DSA: a collaborative day to improve digital transparency »](#), 13 octobre 2025.

20. Garance Denner et Suzanne Vergnolle, [« Ce que révèle le rapport parlementaire sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs : analyse et perspectives »](#), 19 septembre 2025.
21. Suzanne Vergnolle, [« Collaboration avec le Forum sur l'Information et la Démocratie sur le RGPD »](#), 1^{er} juillet 2025.
22. Valentine Leroux, [« La conformité dans un paysage juridique en mouvement : rétrospective de la journée RGPD »](#), 27 juin 2025.
23. Valentine Leroux, [« Conférence #NetGouv 2025 : "Démocratie sous influence. Quelle gestion des contenus en ligne en période électorale ?" »](#), 26 juin 2025.
24. Valentine Leroux, [« Podcast - En quête d'une souveraineté technologique »](#), émission France Culture *L'Europe au pied du mur*, 3 juin 2025.
25. Valentine Leroux, [« Clearing the Hurdles: Toward a New Era in Social Media Regulation »](#), 29 avril 2025.
26. Stefania Di Stefano, [« École thématique - Réseaux sociaux et intégrité des processus démocratiques »](#), 8 avril 2025.
27. Antonin Decrulle, [« La haine, le harcèlement et les discriminations en ligne face à la loi »](#), 30 mai 2024.
28. Antonin Decrulle, [« Les algorithmes et la montée de la haine, du harcèlement et des discriminations en ligne »](#), 15 mai 2024.
29. Antonin Decrulle, [« Protecting the 2024 Elections: From Alarm to Action »](#), 19 avril 2024.
30. Antonin Decrulle, [« Les influenceurs et le Droit »](#), 10 avril 2024.
31. Antonin Decrulle, [« DSA enforcement starts now, what changes can platform users expect? »](#), 19 mars 2024.
32. Antonin Decrulle, [« The DSA and Platform Regulation Conference 2024 »](#), 14 mars 2024.
33. Suzanne Vergnolle, [« Une commission mixte paritaire suspendue, un régulateur dans l'attente... Pourquoi le projet de loi "Sécuriser et réguler l'espace numérique" n'est-il toujours pas adopté ? »](#), 11 mars 2024.
34. Suzanne Vergnolle, [« European Commission's roundtable with civil society organizations: a welcome step, yet calling for a formal forum »](#), 6 mars 2024.
35. Suzanne Vergnolle, [« New report of the Forum on Information and Democracy: more than 200 policy recommendations to ensure democratic control of AI »](#), 29 février 2024.
36. Antonin Decrulle, [« Élections européennes 2024 : Comment parler d'Europe ? »](#), 14 février 2024.
37. Antonin Decrulle, [« Getting ready for the DSA: The role of trusted flaggers for a better moderation of platforms »](#), 8 février 2024.

Articles publiés sur des sites tiers

1. Stefania Di Stefano, [« Le DSA au défi du pouvoir des plateformes »](#), *La revue européenne des médias et du numérique*, hiver 2025-2026, n° 76.
2. Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle, [« Hack the DSA: Four actionable ways to improve DSA reporting »](#), *Verfassungsblog*, 5 décembre 2025.
3. Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle, [« Des ateliers collaboratifs au service de la compliance : l'exemple de l'évènement "Hack the DSA" »](#), *Village de la Justice*, 7 janvier 2026.

4. Garance Denner et Stefania Di Stefano, [« Le mythe de la “censure européenne” est brandi par l’administration Trump pour éviter la régulation des Big Tech »](#), *Le Monde*, 24 décembre 2025.
5. Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle, [« Quand la galaxie trumpiste accuse l’Europe de pratiquer la censure »](#), *The Conversation*, 7 septembre 2025.
6. Stefania Di Stefano et Suzanne Vergnolle ont signé la lettre ouverte [Open Letters by Academics on DSA and Censorship](#), 4 septembre 2025.
7. Suzanne Vergnolle a signé la tribune, [« Face à la désinformation, 150 scientifiques lancent un appel pour protéger la recherche et préserver la démocratie »](#), *La Tribune*, 28 septembre 2024.

4/ Actions de communication de la recherche

Diverses méthodes de communication ont été mises en place afin de favoriser une diffusion large des travaux de la Chaire. Voici quelques éléments :

- Mise en place d’un [site internet](#) dédié aux travaux de la Chaire avec une charte graphique cohérente.
 - o Conformément aux valeurs portées par la Chaire en lien avec le respect de l’anonymat en ligne, le site ne fait pas de traçage de ses visiteurs.
 - o Pour plus d’informations, voir notre [politique de confidentialité](#).
- Création et diffusion d’une [liste de diffusion](#) spécifique à la Chaire :
 - o Nombre d’envois : un à deux messages par mois.
 - o Inscrits : environ 70 abonné-e-s.
- Communications des travaux de la Chaire :
 - o Par le service communication du Cnam, avec diverses publications sur la page des événements de l’établissement.
 - o Par le Lise, le laboratoire de rattachement de la Chaire, avec la publication des principales actualités de la Chaire dans sa newsletter.
- Nombreuses communications sur les pages personnelles LinkedIn, Mastodon et Bluesky des membres de la Chaire. Il a été décidé de ne pas créer de page spécifique pour la Chaire mais plutôt de valoriser les pages personnelles de ses membres. Cela a permis une variété de communication, en lien avec les :
 - o Lunch and Learn ;
 - o Évènements auxquels l’équipe de la Chaire a participé ou qu’elle a organisés ;
 - o Interventions médiatiques ;
 - o Publications ;
 - o Actions de la Chaire (réponse à consultation, participation à des ateliers...).

Plus particulièrement, des actions spécifiques ont été mises en œuvre en lien avec la diffusion du [Guide Réagir aux violences en ligne. Un guide au service des femmes](#).

- Évènement de lancement :
 - o Pour une présentation complète de l’évènement de lancement du Guide pratique, voir ci-dessus (section 4.2.1, p. 18).
 - o Toutes les informations sont disponibles sur la [page](#) de l’évènement.

- Mailing ciblé :
 - Une campagne de diffusion a été menée afin de toucher un nombre important d'acteurs. Au total, le guide a été communiqué à plus de 350 organisations par mailing ciblé, incluant des entités publiques, associations de lutte contre les violences, universités, organisations professionnelles (liste complète communicable sur demande).
 - Nous tenons également à remercier la région Île-de-France qui a diffusé largement ce guide en faisant une communication à l'ensemble des porteurs de projets financés sur le fonds « Égalité entre les femmes et les hommes », aux Préfectures, et à différents services régionaux ainsi qu'à certaines organisations syndicales.
- Retombées médiatiques et scientifiques du Guide :
 - Bien que les retombées demeurent complexes à évaluer, car les partages peuvent être difficiles à identifier, certains exemples permettent tout de même d'illustrer son impact.
 - Au niveau médiatique, des retombées institutionnelles ([site](#) et [post](#) du Cnam, de diverses [associations](#), [collectivités](#), ou [professionnels](#)) ou *via* des partages par des personnes physiques (par exemple des partages accessibles [ici](#), [ici](#), [ici](#), [ici](#), [ici](#)) peuvent être signalés.
 - Au niveau des retombées scientifiques, le guide a été cité dans plusieurs recherches, notamment à l'occasion d'un [appel à contributions](#) de la revue semestrielle Genre et Droit.

5. Actions de valorisation des travaux et des compétences en lien avec les acteurs du territoire

Tout au long du projet, l'équipe de la Chaire a mis en place une stratégie transversale visant à valoriser ses travaux et compétences auprès de l'ensemble des acteurs (associations, institutions, plateformes, experts).

Le **réseau associatif** s'intéressant à la modération des contenus et à la responsabilité des plateformes a été un interlocuteur naturel et privilégié sur l'ensemble de la durée du projet. Différentes rencontres, formelles et informelles, ont permis des échanges étroits et réguliers. La participation à des réunions interassociatives autour des thématiques de la modération des contenus, du signalement de contenus et des actions possibles (procès stratégiques) a permis à la Chaire de partager ses analyses et résultats de recherche. Les membres de la Chaire sont également intervenus lors de plusieurs actions de diffusion et de partage d'information.

C'est avec l'association Vox Public que les rapports ont été les plus réguliers. Cela s'explique principalement pour deux raisons : ce projet a réuni un nombre conséquent d'associations françaises et locales mobilisées sur ces thématiques et Suzanne Vergnolle a été experte pour le projet « [Big Tech et Discriminations](#) » entre 2023 et 2024. Cette collaboration a pris la forme de différentes contributions à des documents de travail, à des réunions ainsi qu'à l'enregistrement d'un webinaire visant à expliquer les principales dispositions du DSA (accessible [ici](#)).

Par ailleurs, la Chaire a également collaboré étroitement avec le Forum sur l'Information et la Démocratie, basé à Paris et d'envergure internationale. Cette collaboration a permis de réaliser des capsules vidéo rendant accessibles certains concepts juridiques au plus grand nombre (disponibles [ici](#) et [ici](#)). Suzanne Vergnolle a également été nommée experte au sein du groupe de travail ayant abouti à la publication du [Rapport](#) « L'Intelligence Artificielle comme bien public : garantir un contrôle démocratique de l'IA dans l'espace informationnel » (2024). Elle a également pu intervenir au sein d'autres groupes de travail, notamment en lien avec les dangers de l'IA pour l'intégrité informationnelle.

Pendant toute la durée du projet, des discussions et échanges ont également été réalisés avec des **professionnels** et des représentants de **plateformes**. Par exemple, la Chaire a organisé, dans le cadre de la conférence #NetGouv 2025 du CNRS, une table ronde intitulée « Démocraties sous influence. Quelle gestion des contenus sur les plateformes en ligne pendant les périodes électorales ? » (voir [notes de conférence](#)). Cette conférence, qui s'est tenue en mai 2025, a permis de réunir, aux côtés de Stefania Di Stefano, deux personnalités de premier plan : Arnaud Vergnes (*Government Affairs & Public Policy Manager* chez Google) et Vincent Berthier (responsable du Tech Desk de Reporters sans frontières). En avril 2026, c'était aux côtés d'Anne Cousin, avocate en droit du numérique, et de Karima Ben Abdelmalek, CEO de la plateforme happn, que Suzanne Vergnolle intervenait dans le cadre d'une table ronde organisée par l'ADIJ (voir [notes de conférence](#)).

Les **institutions** ont également été un point de contact et de diffusion important pour la recherche menée. Des liens ont été entretenus avec plusieurs autorités nationales (principalement françaises (Arcom / CNIL), mais aussi ponctuellement avec les autorités anglaise (OFCOM) et irlandaise (Coimisiún na Meán)) ainsi qu'europpéenne (services DG Connect de la Commission européenne). Plus précisément, l'Arcom a auditionné la Chaire sur les conditions actuelles de financement de la recherche sur les plateformes et les moteurs de recherche en ligne dans le cadre de l'article 40 du DSA en janvier 2024. Suzanne Vergnolle a également été invitée à participer à plusieurs événements (atelier et conférence) organisés par la Commission européenne pour contribuer à favoriser la mise en œuvre du DSA. La Chaire a par ailleurs répondu à une consultation publique de l'Office fédéral suisse de la communication (OFCOM) en lien avec l'avant-projet de loi LPCom, une loi qui reprend de nombreuses dispositions et principes du règlement européen sur les services numériques (voir [la contribution](#) de la Chaire).

Plus généralement, c'est dans le but de valoriser la grande diversité du travail des différents acteurs impliqués dans la modération des contenus et de dynamiser cet écosystème que la Chaire a tenu douze [Lunch and Learn](#). Ces événements, organisés sous forme de webinaires, ont permis à des experts de différents horizons de présenter la modération des contenus sous des angles variés et complémentaires.

Les travaux de la Chaire ont par ailleurs bénéficié d'une reconnaissance particulière qui s'est exprimée par leur citation dans plusieurs rapports (notamment un rapport visant à cartographier les acteurs français de la modération des contenus et un rapport sur la place de la société civile dans les travaux du Comité européen des services numériques). Les travaux de la Chaire ont aussi été cités comme ressource de référence, notamment dans [l'appel à contributions](#) de la revue semestrielle Genre et Droit.

Ce travail d'enrichissement avec les différents acteurs a été culminant à l'occasion de deux actions spécifiques de la Chaire : le [Guide](#) pour accompagner les femmes victimes de violences en ligne et l'évènement [Hack the DSA](#). Pour le premier, c'est plus d'une vingtaine d'entretiens qui ont été conduits avec les différentes parties prenantes et qui ont permis d'ancrer les recommandations au plus proche de la réalité de ces victimes (liste complète des auditions en page 34 du [document explicatif](#)). Pour le second, c'est plus d'une trentaine d'experts européens qui se sont réunis pour participer à cet événement et qui ont salué son originalité et son importance. La composition variée du jury de ce *hackathon* (représentant du régulateur, journaliste, et directeur d'association) illustre la diversité des interlocuteurs avec lesquels la Chaire a travaillé.

Pour conclure, l'équipe de la Chaire a entretenu des liens réguliers et substantiels avec l'ensemble des parties prenantes : associations, professionnels, plateformes et institutions. Ces liens ont contribué à renforcer la visibilité de la Chaire, tout en consolidant sa position comme interlocuteur clé de la modération des contenus en France et en région Île-de-France.

6. Recommandations à destination des décideurs du territoire

Les travaux de la Chaire sur la modération des contenus ont fait ressortir différentes difficultés récurrentes. La première est liée au financement des acteurs associatifs impliqués sur le terrain (A). La seconde est liée aux lacunes dans la mise en œuvre des règles juridiques existantes (B).

A - Le financement des acteurs de premier plan

Financer les associations, c'est financer un accompagnement au plus près des besoins du terrain. Il s'agit bien là d'une des conclusions inattendues de la campagne d'entretiens menée pour préparer le [Guide](#) sur les violences en ligne. En effet, ce sont les associations (parfois exclusivement composées de bénévoles) qui ont répondu le plus rapidement à nos demandes. À l'inverse, plusieurs demandes à destination des autorités publiques ou des institutions, pourtant spécialisées sur ces sujets, sont restées sans réponse, malgré nos relances. Ceci démontre, à notre sens, que soutenir les associations, c'est accompagner, au plus près de la réalité, les besoins et les personnes. C'est surtout garantir une réactivité et une expertise essentielle. Ces financements sont d'autant plus importants que, face aux associations, se trouvent des acteurs privés aux capacités financières colossales.

Les financements de ces structures associatives sont également essentiels du fait de la place centrale que le DSA leur a reconnu. En effet, ce texte les implique à de nombreux niveaux en leur proposant de contribuer à des travaux de recherche, aux activités des régulateurs mais aussi à l'occasion du signalement de contenus sur les plateformes dès lors que ces associations peuvent être reconnues comme « signaleurs de confiance ».

Ce n'est pas seulement la question du soutien financier qui est importante mais aussi celle de sa **pérennité**. Ces deux critères sont essentiels pour permettre aux associations de se projeter dans des missions d'avenir et des projets à la mesure de leurs ambitions.

La recommandation principale consiste donc dans la constitution d'un **fonds public visant à financer sur le long terme les signaleurs de confiance et les associations ou acteurs de la société civile** travaillant dans le domaine de la modération de contenus, entendu de manière large et incluant, par exemple, des chercheurs·euses et associations de lutte contre les discriminations, contre la haine en ligne, pour l'intégrité de l'information...

B - L'adaptation de l'action publique aux sujets et publics identifiés

La thématique de la modération des contenus englobe des réalités diverses qui doivent être traitées par des actions variées. Endiguer la vague de contenus à caractère pédocriminel ou visant des mineurs ne peut être réalisé par les mêmes moyens que la détection du cyberharcèlement contre les femmes ou que les atteintes aux droits des consommateurs. Il convient donc pour les décideurs publics d'identifier avec clarté les publics et les sujets principaux sur lesquels ils souhaitent intervenir

avant d'entamer un processus d'action. Cette identification permettra une meilleure efficacité.

L'identification des cibles et besoins spécifiques ne doit pas conduire à évincer **l'action publique à visée générale**, qui demeure une nécessité en matière de droit du numérique. Cette action devrait avoir deux objectifs : permettre aux décideurs publics de **recenser les problématiques** les plus importantes et **délivrer une information claire et pertinente au grand public**.

Les campagnes d'affichage (telles que celles menées pour le [Guide](#) sur les violences en ligne) sont un exemple de moyen direct d'information. Elles permettent de véhiculer des messages concis, adaptés, et pertinents, tels que des rappels des droits des utilisateurs·trices ou encore les numéros utiles à leur accompagnement.

La publication de contenus provenant d'acteurs publics peut également constituer un moyen pertinent d'informer largement les utilisateurs·trices concerné·e·s. Ce travail pourrait être conduit en collaboration avec des associations afin de donner un ancrage dans la réalité du terrain, ainsi qu'un soutien et une visibilité à ces associations.

Enfin, les décideurs publics devraient également prendre conscience que tous les réseaux sociaux « ne se valent pas ». Certains réseaux sociaux favorisent des dynamiques addictives, violentes ou antidémocratiques. Ainsi, le choix du lieu sur lequel la parole publique est diffusée reflète, par ricochet, une certaine vision de la société promue par ces responsables publics. Nous encourageons donc les décideurs publics et communicants à utiliser et soutenir (politiquement et financièrement) des alternatives plus respectueuses des principes démocratiques et des utilisateurs·trices, comme c'est le cas notamment du réseau décentralisé Mastodon. Une solution est de poster en premier lieu sur ces réseaux sociaux puis, après un délai, de dupliquer l'information sur les autres réseaux sociaux. En ce sens, le choix de la Commission européenne de diffuser ses activités sur la plateforme fédérée Mastodon doit être salué.

Apports potentiels du projet pour l'élaboration, l'adaptation ou le renforcement des politiques publiques régionales :

- **Des livrables transférables :** le Chaire a produit et diffusé un [Guide](#) à destination des femmes victimes de violence en ligne directement utile et actionnable pour les publics concernés.
- **Des ressources informationnelles pour différents publics :** la Chaire a produit et mis à disposition de nombreuses ressources informationnelles visant non seulement les spécialistes (par le biais d'articles universitaires) mais aussi le grand public (interventions au sein des médias, articles de blog et notes de conférence), afin de promouvoir une diffusion transversale de l'information.
- **Un réseau établi et un acteur favorisant les liens entre les parties prenantes :** la Chaire s'est positionnée comme acteur reconnu au sein du réseau d'associations, d'universitaires, d'institutions publiques et de professionnels agissant sur le sujet de la modération des contenus. Cet ancrage transversal a permis d'établir des connexions avec de nombreuses parties prenantes, que ce soit en France et à l'étranger, qui pourront être exploitées par la Région.

7. Évolution du projet et perspectives

Lorsqu'un texte juridique vient d'être adopté, il est souvent difficile de se projeter sur plusieurs années afin d'anticiper les sujets qui seront les plus délicats à mettre en œuvre et ainsi proposer un projet sur le moyen terme qui puisse répondre à ses enjeux essentiels. Grâce à un important travail d'anticipation, les travaux de la Chaire ont pu se dérouler au plus près de l'ambition initiale.

Ces travaux ont ainsi débuté par une évaluation de la réglementation, avant de se poursuivre par une analyse approfondie des pratiques de modération des plateformes et leur confrontation aux règles juridiques. Ces recherches ont permis la publication d'articles et d'un [Guide](#) d'aide aux victimes dans les délais annoncés. Enfin, ce n'est pas seulement un événement qui a permis de **rassembler les experts internationaux** sur le sujet mais bien deux événements distincts. D'abord, en octobre 2025, par la réalisation de l'évènement [Hack The DSA](#), et, ensuite, en mai 2026, par la participation de la Chaire à la conférence internationale *CPDP* avec l'organisation de l'atelier [The DSA-GDPR Connection](#). Cette double réalisation a donc permis d'excéder les objectifs initiaux de la Chaire.

De manière générale, les travaux ont permis de montrer que le DSA est un instrument juridique majeur et nécessaire à une modération au service du débat public. Toutefois, les pressions géopolitiques s'étant largement intensifiées avec la nouvelle administration Trump, il a semblé important de saisir l'opportunité de **défendre ce texte** à l'international.

Par ailleurs, les travaux de la Chaire ont illustré à quel point il est important de soutenir les acteurs du terrain dans la mise en œuvre du DSA afin que ce texte puisse déployer ses effets. Les chiffres concernant les violences en ligne, visant principalement les femmes, démontrent que des mesures efficaces de protection sont toujours attendues.

Les recherches effectuées ont également montré que le DSA s'inscrit dans un cadre juridique plus large, notamment au niveau du droit international. Les travaux de la Chaire se sont aussi focalisés sur le rôle du DSA dans la protection des droits humains dans l'espace numérique et sur sa conformité avec le droit international. L'organisation du *side event* au Conseil de droits de l'homme à Genève a permis de situer le DSA dans ce cadre juridique international. Cela a été l'occasion de proposer ce texte comme modèle juridique de gouvernance des plateformes.

Les travaux sur l'évaluation et de l'atténuation des risques systémiques présents sur les très grands services en ligne a également été l'occasion de démontrer que d'importantes marges d'amélioration demeurent possibles. Des recommandations concrètes ont été formulées. Elles ont pris la forme de publications universitaires, d'articles de blog et de tribunes, s'appuyant non seulement sur des recherches, mais aussi sur les conclusions issues d'ateliers réunissant de nombreux experts ainsi que sur des entretiens avec les différentes parties prenantes. Plus largement, la **société civile** a donc occupé un rôle clé dans l'édification de nos recommandations. Il nous semble donc regrettable qu'elle ne soit pas davantage valorisée par les régulateurs et que les soutiens financiers soient en recul.

Les travaux de la Chaire, largement recensés sur son [site web](#), resteront accessibles en ligne, et les résultats (articles, notes de conférences, comptes rendus...) continueront de pouvoir être utilisés. Pour cela, des licences permissives ont été

accordées dès la publication, notamment du [Guide](#) sur les violences en ligne. Enfin, les interventions dont la captation a été réalisée resteront disponibles (rediffusion des [Lunch and Learn](#) ou des vidéos explicatives).

L'ensemble des personnes impliquées au sein de la Chaire a pu contribuer d'une manière ou d'une autre à la mise en œuvre du DSA. Au-delà des travaux conduits au sein de la structure, ces personnes poursuivent une réflexion individuelle sur ce sujet et contribueront sans aucun doute à faire avancer la thématique de la modération des contenus dans les différentes structures qu'elles rejoindront. Des projets d'articles et chapitres d'ouvrage verront leur aboutissement dans les mois à venir. Dans la continuité du travail mené sur la question de l'évaluation et de l'atténuation des risques systémiques, Suzanne Vergnolle prépare un article intitulé « Grok ou le scandale des rapports sur les risques systémiques ». Cet article vise à proposer une analyse critique des rapports préparés par X sur les risques systémiques comme réel outil d'évaluation et d'atténuation des risques encourus par les mineurs en ligne. Il vise également à montrer le fossé entre ces rapports et les pratiques des services en ligne. Stefania Di Stefano finalise, quant à elle, un article qui s'intéresse au modèle de gouvernance établi par le DSA. Elle y démontre qu'une mise en œuvre efficace de ce règlement doit reposer sur une juste répartition des pouvoirs entre les différentes parties prenantes, en accordant notamment une plus grande place aux signaleurs de confiance, aux organismes de règlement extrajudiciaire des litiges, aux organisations de la société civile et aux chercheurs·euses. Elle travaille également sur un chapitre d'ouvrage qui analyse la décision du Conseil de Surveillance de Meta « Posts that include 'From the River to the Sea' decision » et examine les responsabilités des plateformes de réseaux sociaux en matière de droits humains dans des contextes où la liberté d'expression et les droits humains en général sont fortement restreints à l'échelle mondiale.